

avant le premier de mai 1850, de ne payer les terres de la couronne qu'un schelling l'acre.

Voire comté a mentionné d'abord ces améliorations à faire dans le district de Québec, nullement pour préjudicier aux suggestions qui vont suivre et qui ont rap orté d'autres sections de la province, mais seulement parce que l'émigration ne faisait que commencer dans les comtés ci-dessus nommés, elle y est plus facile à arrêter ou à prévenir que dans les endroits où elle se pratique depuis longtemps.

L'entreprise qui pourrait être faite à peu de frais, sinon de toutes du moins d'une partie des voies de communication suggérées, serait de la plus grande efficacité, pourvu qu'elle se fit sans retard.—A continuer.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 7 DECEMBRE 1849.

BULLETIN.

La session du congrès américain.—L'élection du 30 Riading d'York.—M. Peter Perry se prononce contre l'annexion.—Nouvelles de Toronto.—Le bal de la Ste. Anne.—Ce qu'on pense de l'annexion à Toronto.—Origine de la rumeur concernant la lettre de Son Excellence aux Evêques catholiques.—M. Vansittart et le comté d'Oxford.—La fin d'un vieu procès.

Mardi dernier, le quatre décembre, le congrès des Etats-Unis s'est assemblé à Washington. Le Président a dû lui envoyer son message que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs aussitôt qu'il nous sera parvenu. Au dire de la presse américaine, cette session du congrès sera très importante et fera époque dans les annales de la Grande Fédération. Des questions brûlantes doivent s'y agiter, et les luttes seront d'autant plus acharnées que les partis sont véritablement presque d'égal force. On va même jusqu'à dire que la politique du cabinet est et organisée par le vieux Rough and Ready pourrait bien ne pas obtenir la sanction et l'appui des chambres. Ce serait là une occurrence peu propre à calmer les susceptibilités des partis et qui ne serait pas un des moindres embarras de la situation.

Parmi les questions, qui vont occuper l'attention du congrès américain, il n'en est aucune qui soit plus importante que la question de l'esclavage. Cette question, qui intéresse le monde entier, touche à l'existence même de l'Union Américaine. Jusqu'à aujourd'hui on a réussi à en ajourner la discussion sérieuse et à en suspendre la décision. La chose n'est plus possible maintenant, puisqu'un débat péremptoire est inévitable. Sur la question de l'esclavage le sénat est également partagé, c'est à dire qu'il y a un nombre égal d'états libres et d'états à esclaves, et comme chaque état, quelque soit son étendue et sa population, n'a qu'une voix dans le sénat, il y a un nombre égal de voix de chaque côté. Maintenant on sait qu'il y a deux nouveaux Etats, le Nouveau-Mexique et la Californie, qui demandent à être admis ce moment dans la Grande Confédération des Etats-Souverains, et dans chacun de ces nouveaux états, l'esclavage doit être prohibé. Leur admission dans l'Union comme des états libres détruirait la pondération qui existe aujourd'hui entre les forces du Nord et du Sud, et donnerait une majorité aux états libres. Les abolitionnistes s'en serviraient plus tard comme d'un levier pour détruire complètement cette plaie hideuse de l'esclavage. Les états du sud regardent l'équilibre qui existe maintenant comme sacré et inviolable, résultant d'un contrat tacite entre le nord et le sud, par lequel aucune des deux parties n'a le droit de prépondérance. Les hommes du sud vont même jusqu'à prétendre que la législation du congrès sur la question de l'esclavage, serait pas constitutionnelle et que toute tentative pour exercer ce pouvoir équivaldrait à la dissolution du contrat existant et conduirait les états du sud à se séparer de l'Union et qu'ils seraient justifiés de s'en agir ainsi. Ils sont donc déterminés

à s'opposer à l'admission des deux nouveaux états, à moins qu'ils ne soient divisés chacun en deux portions dont l'une serait libre et l'autre admettrait l'esclavage, et ils disent qu'à moins de quelque arrangement pareil, ils se retireraient de la confédération.

Jusqu'à quel point ces menaces seront mises à effet il est difficile de dire. On doit croire cependant qu'on pourra en venir à un compromis de nature à satisfaire les Etats du sud. Dans tous les cas la question est grave et il ne faudra rien moins que le jugement froid et calme et la modération de tous les partis pour empêcher le démembrement de l'Union.

La question de l'esclavage n'est pas la seule qui soulève des débats orageux dans le congrès durant la présente session. Les Finances, les Terres Publiques, les Douanes, les postes en amèneront de sérieux. Nous tiendrons nos lecteurs au courant. Ils pour ont voir par eux-mêmes que nous n'oublions rien de ce qu'on leur dit sur les E.-U. depuis quelque temps, tout n'est pas pour le mieux dans ce meilleur des mondes possibles aux yeux des annexionnistes.

L'élection du troisième Riding d'York doit avoir lieu dans quelques jours. Les derniers avis du H. C. disent que M. Peter Perry sera élu sans opposition. Les annexionnistes ont déjà crié victoire à ce sujet, en rangeant M. Perry parmi les leurs. Ils se sont trompés cette fois encore. M. Perry s'est prononcé contre l'annexion à une assemblée récente du comté.

« Quoique je regarde l'annexion comme le sort final du Canada, dit-il aux électeurs, je ne crois pas que le temps en soit venu. Le sujet est nouveau et a besoin d'être discuté. Il est important et doit être bien considéré. Si jamais on tente d'obtenir l'annexion, ça doit être avec la concurrence d'une grande majorité des habitants du pays. Comme je ne crois pas que la majorité le désire maintenant, si la question s'élevait en chambre devant le parlement actuel et que l'Y. C. se prononcât définitivement contre, je crois qu'on ne peut convenablement discuter cette question dans le parlement qu'après de nouvelles élections générales. J'ai refusé de signer le projet contre l'annexion pour ne pas étayer la discussion. »

Nous apprenons par une lettre reçue par le Pilot de son correspondant régulier de Toronto, en date du 1er décembre, que la soirée de la société de St. André a eu lieu avec beaucoup d'éclat. Leurs Excellences, le Comte et la comtesse d'Elgin, le Colonel Bruce et sa Dame et les officiers de l'Etat-Major étaient présents et paraissaient charmés des arrangements de la réunion et de la brillante réception qu'on leur faisait. Les appartements du nouveau marché étaient décorés avec beaucoup de goût et de magnificence. A dix heures, quand le Gouverneur Général et sa Dame entrèrent dans la salle du bal, ils furent salués par des acclamations enthousiastes et prolongées. Puis la dance commença. Lord Elgin dans le cours de la soirée fit le tour des appartements où se pressait une foule immense. Il causait librement avec ceux qu'il connaissait, disant un mot à celui-ci, saluant celui-là avec cette grâce et cette affabilité qu'on lui connaît. Lady Elgin paraissait en bien meilleure santé. Elle fut conduite au souper par le Président de la société de St. André, Thomas G. Ridout, éer. et Lord Elgin conduisit Mme. Ridout. Les tables étaient servies avec luxe et profusion. La table principale s'élevait sur une plate forme au-dessus des autres. La santé de la Reine fut accueillie par de bruyantes acclamations bien propres à faire voir que parmi les enfants de St. André et tous les convives qui se trouvaient là (et il y avait des gens de tous les partis) l'annexion n'était pas en faveur. La santé de Son Excellence fut également reçue avec beaucoup d'enthousiasme, et surtout par plusieurs des premiers et des plus influents conservateurs de Toronto. Lord Elgin fit une réponse très heureuse et après qu'on eut bu à Lady Elgin, il proposa la santé des Dames de Toronto en exprimant l'espoir que c'était là la première d'une série d'agréables réunions qui auraient lieu durant l'hiver. Parmi les hôtes de la société de St. André, ce soir là, on remarquait l'hon. M. et Mde LaFontaine, l'hon. M. et les Mmes Baldwin, l'hon. M. et Mde Hincks, les hon. MM. Leslie, Ta-

ché, M. le juge en chef Robinson, M. le juge Draper et Mde Draper, M. Henry Sherwood, Mde et Mde Sherwood, M. le maire de Toronto et Mde. Gurnett, M. le Sheriff Javis et les Mlles Javis etc.

« Je me suis à peine gardé de place, dit le correspondant du Pilot, pour vous dire un mot de politique. Vos annexionnistes sont, je suppose, sous l'impression ou que le gouvernement hésite dans ce qu'il doit faire à leur sujet ou qu'il y a de la division parmi ses membres sur la marche à suivre. Qu'ils se débrouillent, si c'est le cas. Ils ne seront pas longtemps en suspens. Le fait est qu'une des boîtes du secrétaire Provincial, celle qui contenait les réponses aux lettres écrites pour s'enquérir des signatures au manifeste de Montréal avait été perdue dans le déménagement. Voilà ce qui explique le retard. Mais elle a été retrouvée et le gouvernement est plus que jamais déterminé à prendre une attitude ferme vis-à-vis des annexionnistes. »

« J'ai remarqué une rumeur absurde dans quelques uns de nos journaux concernant une prétendue lettre que Son Excellence aurait adressée aux évêques catholiques, dans un but politique. Cette rumeur tire probablement son origine d'une simple lettre de courtoisie et de politesse écrite par lord Elgin à l'archevêque de Québec, en réponse à celle par laquelle ce Prélat annonçait au gouverneur-général, que vu son grand âge et ses infirmités il était obligé de résigner ses fonctions d'évêque administrateur de son diocèse, en faveur de son coadjuteur. »

Nous ne disons rien des autres rumeurs que l'on fait circuler depuis quelques jours sur de prétendues résignations, changements et difficultés dans le ministère. Il n'y a rien de vrai dans tous ces bruits que les journaux de l'opposition se plaisent à inventer pour remplir leurs colonnes. Le croirait-on ? M. Vansittart, cet officier rapporteur qui a été si violemment réprimandé et puni par la Chambre d'Assemblée pour avoir prévariqué dans l'accomplissement de ses fonctions à la dernière élection d'Oxford, est même M. Vansittart voudrait suppléer M. Hinck dans la représentation de ce comté ! Les journaux Tories font grand bruit d'une réquisition signée par 332 électeurs d'Oxford et adressée à M. Vansittart le priant de se porter candidat à la prochaine élection. Comme il y a plus de 2000 voix dans le comté et qu'on doute qu'on a dû rassembler toutes ses forces, les 332 voix données à ce monsieur ne forment qu'une insignifiante minorité.

Enfin le procès commencé il y a plusieurs années entre Joseph Donagani éer. et son neveu John Donagani, éer. de cette ville, est maintenant terminé. On disputait à M. Joseph Donagani la propriété de biens assez considérables sur le principe qu'étant né hors du pays, il n'avait pu hériter de ces biens. La loi passée par la législature pour conférer son droit de propriété, vient d'être sanctionnée par la Reine.

M. le Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada a transporté son Bureau dans les appartements qu'occupait ci-devant le Receveur-Général dans l'aile sise au sud-ouest de l'Avant-cour de la maison du Gouvernement sur la rue Notre-Dame.

Nouvelles d'Europe.

ARRIVEE DU STEAMER CANADA.

Les dates de Paris sont du 15 novembre; celles de Londres et de Liverpool, du 16 et du 17.

La situation intérieure de la France ne s'est point modifiée; le calme dans lequel elle semble rentrée n'est troublée de temps à autre, que par les rumeurs qui viennent inquiéter l'esprit public, sans cependant l'ébranler profondément. La deuxième semaine de novembre a toutefois été marquée par un événement qui a causé à Paris une profonde sensation, et qui aura un long retentissement. Le jury et la Haute Cour de Versailles, rendant leur verdict sans que la défense se soit fait entendre, ont condamné vingt des accusés qu'ils avaient à juger, et de ce nombre est le colonel Guinaud, atteint par la peine la plus sévère, celle de la déportation. Un pareil arrêt est déplorable; il atteint des hommes dont la culpabilité est loin d'être établie;

de suite se trouvant aussi à table et paraissant être la maîtresse de la maison. C'était une cabane de charbonniers. Ils firent place aux nouveaux venus, le vin était bon, la chair grossière, mais savoureuse et abondante. Les Français furent reçus avec cordialité, et quand le vin, la bière et le fameux Kiersch du pays eurent un peu exalté la tête du lieutenant de hussards, il devint bavard et commença à dire.—Madame, disait-il à sa noire hôtesse, que nous sommes heureux, mon camarade et moi, d'avoir été reçus chez vous; bon vi-age, bonne table, bon lit sans doute.—Je l'espère, messieurs, vous serez bien couchés.—Quelle différence avec la perspective que nous avions !... Il plut, nous aurions essayé cette averse... point le souper, une nuit passée sous le ventre de nos chevaux... peut-être nous eût-on volés... car elle n'est pas sûre votre forêt Noire... et moi qui ne donnerais pas ma valise pour beaucoup d'argent...—Vraiment !—Oui, malheureux, vous la mettez au pied de mon lit.—Nous n'y manquerons pas.

Après le souper, on supposa que les voyageurs étaient fatigués, et on les conduisit dans une chambre attenante à un grenier où la charbonnière mettait ses provisions. Une cloison de planches séparait seule le grenier de cette chambre qui cependant était assez commode, et où se trouvaient deux bons lits. Dès que les officiers furent seuls, le lieutenant de hussards commença à se déshabiller, tellement il était fatigué de la journée et tellement aussi le vin de la charbonnière avait fait effet.—Malheureux, lui dit le capitaine Ledru, qu'avez-vous fait ?—Moi, j'ai soupé comme trois prussiens, et j'ai dit d'honneur,

je ne sens d'honneur à en avaler quatre.—Mais vous cubliez donc que nous sommes en pays ennemi ?—Ma foi, oui.—Que les Prussiens peuvent regarder comme une belle action de se débarrasser de deux Français. Ils peuvent chercher à nous assassiner parce qu'ils sont patriotes, et parce qu'ils sont voleurs... et vous qui leur avez, sans qu'ils vous le demandent, que vous avez de l'or dans votre valise ! pour tenter apparemment leur cupidité ! et vous qui vous laissez aller à boire leur vin, qui maintenant vous rend incapable de toute résistance.

Mais le lieutenant Martin était déjà couché et endormi, livrant aux Prussiens une proie facile. Cependant le capitaine Ledru n'était pas disposé à se laisser égarer sans résistance; il se regardait aussi comme responsable des jours de son jeune compagnon et il se résolut à ne pas se coucher.—Il sont sept à huit là-bas, se disait-il, et nous serons égarés, c'est sûr; mais au moins, grâce à ma vigilance, nous ne mourons pas sans vengeance. Il arma ses pistolets, tira son sabre, alluma sa pipe et attendit. Le capitaine n'avait pas peur, mais il se croyait dans un coup-gorge et il voulait vendre le plus cher possible chaque goutte de son sang. La nuit s'écoula tout entière et l'assassin s'occupait déjà, lorsqu'il fut tiré de son demi-sommeil; il se leva, il prête l'oreille. C'étaient son hôte et son hôte-se qui étaient à sa porte. Il appliqua son oeil entre deux planches séparées par l'humidité et vit le charbonnier, le couteau à la main, qui se consultait avec sa femme.—Il faut le tuer tous les deux, dit le mari.—Du tout, dit la femme, il faut laisser vivre le plus jeune,

je ne pourrai jamais me décider à lui couper le cou.—Le m'en charge. Du tout, du tout, je ne veux pas, tu le plus vieux, cela suffit.—Martin, Martin, s'écria le capitaine; lieutenant, réveille-toi.

Le lieutenant ouvrit les yeux. Il ouvrit les bras et demanda de quoi il s'agissait. Le capitaine le mit au fait en deux mots.—Si j'avais fait comme vous, lieutenant, si je m'étais endormi, nous étions perdus.

Il appliqua de nouveau son oeil entre les deux planches; le charbonnier et sa femme n'étaient plus là. Quelques heures après, on vint les avertir que le déjeuner était prêt. Ils s'armèrent et descendirent. La table était bien garnie; dans le milieu étaient fort à l'aise, un plat, deux beaux chapons rôtis.

Imaginez, messieurs, dit le charbonnier, que notre femme qui est un peu trop économe, n'en voulait tuer qu'un; moi j'ai tenu à les mettre tous deux à la broche, nous allons manger l'un et vous emporterez l'autre, mes hôtes.

Les deux officiers se regardèrent, une rougeur involontaire colora leur visage, le capitaine Ledru serra la main du charbonnier, et toute sa vie il se rappela une nuit passée dans la forêt Noire.

Bonne Naiveré.

Un maire, bifaiuteur de sa commune, monté dans un voyage qu'il fit à Paris; ses administrés lui écrivirent un tonbeau sur lequel ils firent graver en grosses lettres : C'est GUY JULIEN PIRAN, EXTÉRIÉ À PARIS.

il sème pour l'avenir de nouvelles haines. Pourquoi le jury n'a-t-il pas compris son devoir d'une façon plus généreuse, plus digne et en même temps plus prudente ?

Les complications politiques sont loin d'être résolues à l'extérieur. Si la France est à peu près satisfaite du côté de la Turquie, elle pourra bien voir naître un embarras sérieux à propos des réfugiés suisses. Le différend avec le Maroc n'est pas terminé, comme l'affirme notre correspondant; dont le conseil de Mogador a été la victime, hâtons-nous une nouvelle gravité. Courrier des E.-U.

(c) Les lecteurs jugeront mieux ce passage du Courrier, en lisant l'extrait ci-après de la Correspondance de M. Gaillardet.

roya.—Le pape n'est pas encore rentré dans sa capitale, ni même arrivé à Benévont, comme on l'avait annoncé. On écrit en date du 3 novembre :

« M. de Corcelles part aujourd'hui pour Portici, où se rendra aussi, dit-on, le général Rostolan. Ils vont prier le pape de renfermer à Rome. Mais, si je suis bien informé, il n'est pas sûr qu'ils réussissent. Les lettres des membres de diverses députations, parties de Rome dernièrement, laissent encore beaucoup de doutes à cet égard.

« M. de Corcelles est enchanté, parce qu'il a obtenu un reserit de pardon en faveur de Rossi, et un autre reserit qui permet à Lamati de rester tranquillement dans les Etats pontificaux. Il espère aussi obtenir qu'on n'applique pas l'ordre donné par Mer Savelli, d'arrêter tous les amis des 1848, ordre déjà exécuté dans les provinces.

« La cour de Rome a demandé aux puissances catholiques si elles sont décidées à maintenir et à défendre l'intégrité du territoire du saint-siège; si elles entendent reconnaître au pape le droit absolu de gouverner comme il l'entendra; si elles sont décidées à réprimer toute tentative des révolutionnaires; si, enfin, elles consentent à tenir garnison mixte tant que le pape le voudra, et comme il le voudra, c'est-à-dire, lui laissant pleine liberté de déterminer le nombre de soldats que chaque puissance devra fournir, les provinces que l'une des puissances devra occuper de préférence à l'autre.

« On assure qu'un consistoire se tiendra dans quelques jours à Portici, et que le pape y lira une nouvelle proclamation religieuse.

« Le décret du cardinal vicaire pour la fermeture des magasins les jours de fête est appliqué avec rigueur, et les Français, qui protestent tout haut contre ce décret, sont cependant obligés de prêter main-forte au tribunal et aux agents du vicaire.

« On lit dans une autre correspondance : « La nuit dernière, on a emprisonné le colonel Calandrelli, ex-ministre de la guerre de la République.

« La police pontificale l'a arrêté dans la maison même du général Cavallani, qui lui avait donné l'hospitalité. Une lutte terrible a eu lieu entre les agents de police et Calandrelli, qui a dû céder à la fin. M. de Corcelles paraît vouloir demander très-sérieusement sa mise en liberté, et il a fait des démarches en conséquence.

« On attend demain la députation de la commission municipale, qui était allée à Portici, inviter le pape à rentrer dans Rome. Le pape lui a répondu : « Nous avons différé notre rentrée dans nos Etats tant que la question relative à notre indépendance était pendante en France; mais aujourd'hui qu'une heureuse solution a fait disparaître toute espèce de doute, nous espérons pouvoir très-prochainement rentrer dans notre capitale. »

« On lit dans la Gazette de Bologne du 6 : « Il se confirme que, sous peu de jours, Sa Sainteté sera de retour dans sa capitale, tout étant concilié et parfaitement en règle. Le Saint-Père entrera à Rome par la porte Angélique.

« La commission de censure pour les emplois continue ses travaux avec la plus grande activité. »

« On lit dans le Toulonnais :

« Les mouvements ont été très actifs ces jours derniers sur notre rade. Des vapeurs ont porté sur divers points du littoral Méditerranéen les instructions du nouveau ministère.

« Les derniers bâtiments arrivés de Civita-Vecchia ont apporté une quantité considérable de projectiles que les prolonges de l'artillerie vont prendre dans l'arsenal maritime, où il ont été débarqués.

Cela fait supposer que le gouvernement de la République espère pouvoir sous peu rappeler notre armée d'Italie, qui est elle-même impatiente de rentrer en France.

« La corvette à vapeur le Vitace est arrivée de Civita-Vecchia, qu'elle a quitté le 6 novembre, avec des dépêches pressées pour le gouvernement.

« On assure que le général de la division Rostolan prie instamment le ministère de lui faire le départ de l'officier général qui doit aller le remplacer à la tête de l'armée expéditionnaire d'Italie.

« On parlait encore à Civita-Vecchia de la prochaine entrée du Pape.

HONGRIE.—On lit dans la Gazette de Cologne :

« Il n'y a plus en, à la vérité, d'exécution depuis quelques jours. Cependant personne ne croit à uneession complète des exécutions. Les ordonnances concernant l'organisation provisoire de la Hongrie ont été accueillies avec la plus grande apathie. Personne n'ose émettre une opinion.

« La situation de nos industries est en général satisfaisante. On se manifeste dans nos exportations vers les marchés lointains une progression assez notable que nous devons nous efforcer de soutenir et d'accroître. Une

amélioration sensible s'est fait remarquer dans l'état des districts flammunds qui ont eu le plus à souffrir. »

ESPAGNE.—Le ministre des finances a présenté le budget dans la séance du congrès du 3. Il en résulte que les recettes s'élevaient à 1,147,027,275 réaux, et les dépenses à 1,146,907,536 réaux.

INSURRECTION EN PERSE.—On a appris à Constantinople, par des lettres venues de Tabris, et portant la date du 13 septembre, que Tehéran était en pleine insurrection, que la populace, guidée par un molia très influent et fanatique, s'était portée sur le palais royal, et qu'elle y aurait massacré le shah et son premier ministre. Ces lettres ajoutant que cette insurrection avait une couleur russe très prononcée, et que les troupes du czar ne tarderaient pas à entrer en Perse. Voilà une puissance qui ne s'endort pas. Puisque la France et l'Angleterre sont en train de réprimer son audace, elles ne feraient pas mal de voir comment elle se conduit en Perse.

UNE COLONIE HONGROISE POUR LES ETATS-UNIS.—On écrit de Hambourg le 9 novembre : « Le sort des Hongrois pré-ens dans cette ville est enfin décidé. Par la médiation de l'envoyé américain à Londres, Klapka vient d'obtenir à cinq conditions différentes du Nord dans les Etats-Unis, une étendue assez considérable de pays pour y fonder une colonie hongroise. Le prix du terrain est très modique, parce que l'on compte sur une forte augmentation plus tard.

« Ujazzy, ex-gouverneur civil de Commern, part le 15 du mois avec un géomètre, par le vapeur Hermann pour l'Amérique, afin d'examiner quelle est la partie la plus convenable du pays et en opérer le partage. Les autres Hongrois partiront le même jour pour l'Amérique avec Klapka, par le bâtiment à voiles Franklin, Klapka ayant été forcé de retourner de Dusseldorf à Bruxelles, est attendu pour demain par le bateau à vapeur d'Amsterdam, et l'affaire sera bien tôt terminée par la réunion.

Extrait de la Correspondance du Courrier des Etats-Unis.

Par suite du verdict rendu par la Haute Cour de Versailles 11 accusés ont été acquittés, dix-sept condamnés à la déportation et sept à cinq ans de détention. Le représentant Baume et le col. Forrester figurent parmi les absous, et le col. Guinaud parmi les condamnés à la peine la plus rigoureuse. Ce jugement a produit sur l'Assemblée une impression d'autant plus profonde, qu'il a été rendu contre des accusés privés de toute défense. M. Michel de Bourges ayant déclaré que ses collègues et lui avaient résolu de soutenir, dans leurs plaidoiries, que la Constitution avait été violée par l'expédition de Rome, et que cette violation autorisait le droit d'insurrection, la Haute Cour s'opposa au développement de cette doctrine qui érigerait chaque individu en juge souverain des questions constitutionnelles et substituerait l'appel aux armes à l'appel à la justice. Les avocats et les accusés déclarèrent alors qu'ils renouçaient à toute défense, et ils livrèrent ainsi leur cause aux impressions du jury qu'une parole habile aurait inévitablement modifiées. Cette conduite des avocats montagnards a été sévèrement appréciée et justement fêtée par M. Proudhon qui, dans son journal, a prouvé qu'à une mauvaise action on avait ajouté une grossière inconséquence. En effet, tout, de la part des accusés, tendait à établir que, le 13 juin, il n'y avait pas eu dans Paris de tentative insurrectionnelle. Pourquoi donc défendre ce prétendu droit d'insurrection qui était un démenti donné par les avocats à leurs clients ? Ceux-ci ont été sacrifiés par eux-là à leur vanité, ou à un miens aimé perdre leur liberté, leur avenir, que de prêter un discours. Périssent nos clients plutôt qu'un principe, ont dit ces Cicérons sans entrailles, sans tête et sans cœur. Le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris s'est ému de ce manquement un plus sacré des devoirs, et les coupables voudraient-ils être mandés à son tribunal disciplinaire.

Cet incident a convenimé la discorde qui régnait déjà au sein du parti socialiste. La Voix du peuple de M. Proudhon et le Temps de M. Xavier Durrieu échangeant entre eux les coups de lance les plus furieux; mais tous deux ont fait trêve, un moment, à cette guerre intestine, pour écrier bravo aux jurés de Besançon, qui ont acquitté les accusés du Doubs, comme ceux de Metz ont acquitté les accusés de Strasbourg. Le socialisme a obtenu ainsi, dans les départements, deux victoires pour se consoler de sa défaite de Versailles. Celle-ci néanmoins lui a été si douloureuse, que la Montagne tout entière, pour témoigner de son deuil, s'est abstenue, mardi, de paraître à l'Assemblée. M. Emile Barant a seul fait exception à cette manifestation silencieuse, parce qu'il avait un discours à prononcer, discours certains Montagnards remontrant plus difficilement à un mot d'esprit qu'à un acte de cour. Et sous ce rapport, nous avons en France beaucoup de Montagnards !

FREDERIC GAILLARDET.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Synode d'Irlande.

Les Evêques d'Irlande ont terminé leur assemblée annuelle concernant les affaires de l'église dans le mois de novembre. La plus grande unanimité a toujours régné parmi eux, et surtout la décision du Saint-Siège au sujet des collèges a été reçue avec le plus grand respect, et la soumission la plus entière et tous ont été d'accord de refuser leur protection à ces institutions anomies, et si on n'a pas décrété une condamnation en forme, la chose n'a été qu'une différé afin d'y mettre plus d'ordre, et de mieux parvenir à une parfaite réussite. Une des principales résolutions a été, qu'à l'avenir, les évêques s'assembleraient synodiquement; que les affaires du Synode seraient préparées par les archevêques et qu'ils